



Arrondissement de Torcy

Téléphone : 01 64 42 83 00  
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

# MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

## DÉCISION N° 002026\_035

**OBJET : Marché public de travaux « Réaménagement et extension du parking Esther Breton »**

***Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6

**Vu** la délibération n° 02026\_021 en date du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application des articles L 2122-17, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le lancement d'une consultation sous la forme d'un marché ordinaire ayant pour objet le réaménagement et l'extension du parking Esther Breton situé rue de Paris, décomposé en deux lots :

- Lot N°1 : Travaux généraux de VRD
- Lot N°2 : Eclairage Public

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le BOAMP le 09 janvier 2026 et sur le profil d'acheteur,

**Considérant** les 23 offres reçues à la date limite de réception des offres, soit 12 offres pour le lot N°1 Travaux généraux de VRD et 11 offres pour le lot N°2 Eclairage Public,

**Considérant** qu'à l'ouverture des offres une offre était une lettre d'excuse d'une société ne pouvant pas soumissionner et une offre avait été déposé en double,

**Considérant** que l'analyse des offres a été faite par le Maître d'œuvre selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation à savoir 30 % pour la valeur technique, 10 % pour le planning et 60 % pour le prix,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres après négociation pour le lot 1 Travaux généraux de VRD et le rapport d'analyse des offres initiales du lot 2 Eclairage Public,

**Considérant** que les candidats ont fourni les certificats et attestations des articles R 2143-6 à R 2143-10 du code de la commande publique,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune,

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le 04 JUIN 2026

ID : 077-217702158-20260604-002026\_035-AU



## DÉCIDE :

**Article 1** : de conclure le marché pour le lot N°1 Travaux généraux de VRD, avec la société ROUTES ET CHANTIERS MODERNES – 4 Impasse des Courceaux – 77950 MONTEREAU SUR LE JARD. Ce marché est conclu avec l'offre de base (645 898.10 € HT) additionnée des PSE 1 Bornes escamotables (12 600 € HT) et PSE 3 Couvertines (5 520 € HT) pour un montant total de 664 018.10 € HT, soit 796 821.72 € TTC,

**Article 2** : de conclure le marché pour le lot N°2 Eclairage Public avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IDF - 8 bis avenue Joseph Paxton – 77164 FERRIERES EN BRIE. Ce marché est conclu pour un montant 34 687.50 € HT, soit 41 625 € TTC .

**Article 3**:de notifier le rejet des offres des candidats n'ayant pas été retenus.

**Article 4** : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

**Article 5** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 04 juin 2026

Le Maire,  
Jean-Paul GARCIA ROBIN

